

DÉLIBÉRATION N° 2018-05 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**Élection du vice-président du conseil d'administration**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Article 1

Le conseil d'administration a procédé à l'élection de son vice-président.

Le conseil d'administration avait été informé préalablement de la candidature d'Isabelle Andrivon.

L'élection s'est déroulée à main levée, à la majorité simple, en présence de membres du conseil ayant voix délibérative.

Article 2

A l'issue du décompte, les résultats suivants sont proclamés :

- N'ayant pas pris part au vote : 3 ;
- Nombre de votants : 13 ;
- Abstentions : 2 ;
- Blancs ou nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 11
 - Isabelle Andrivon : 11

Isabelle Andrivon est déclarée élue.

Article 3

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance, à Paris, le 13 juillet 2018.

Le président du conseil d'administration


Pierre Jarlier